Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_04-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 25 septembre 2026

Délibération n° 2026.09.25.04

OBJET : **PRÉSENTATION DU BILAN 2025 DE LA SET AMÉNAGEMENT**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mme COQUEREAU-DEMOIS Céline, M. D'AGOSTINO Maxime, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KÉRUZORÉ Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, ARNOULT Laurence, MM. BOUDOUASSAL Khalid, MICHAUD Patrick, Mme MOULLÉ Alexandra, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : Mme ACHARD Julie donne pouvoir à Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, Mme CANTIN-GUELLIL Anne donne pouvoir à M. GROSSET Romain, M. DEGUFFROY Romain donne pouvoir à M. BARADUC Christophe.

Secrétaire de séance : M. BARADUC Christophe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1524-5, qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration,

Vu la présentation du bilan d'activité en Commission affaires générales et communication du 8 septembre 2026,

Considérant que la commune de Veigné, en sa qualité de collectivité territoriale actionnaire de la SET Aménagement, est tenue d'examiner annuellement le rapport écrit présenté par son représentant au sein de la société,

Considérant que le rapport annuel 2025 de la SET Aménagement présente le bilan de l'activité de la société au cours de l'exercice 2025,

Considérant que ce rapport fait apparaître une activité globalement stable et confirme le rôle de la SET Aménagement en tant qu'outil opérationnel au service des collectivités locales dans la conduite de leurs projets d'aménagement et de développement du territoire,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_04-DE

Considérant que Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant de la commune au sein de la SET Aménagement, a présenté au Conseil municipal le rapport annuel 2025 de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, prend acte du bilan d'activité 2025 de la SET Aménagement.

Veigné, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Christophe BARADUC

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».